



Compte-rendu Du conseil municipal Du jeudi 31 octobre 2013 à 18h30

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET et MM. Jean-Pierre BOSCHAT et, Maires-Adjointes,
- Mmes Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, Marie-Hélène MOREAU, Lydie GRÜN, Ghislaine GATE, Véronique DELEHAIE, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André BERTHE, André POULAIN, Jean-Jacques COZETTE, Yann DUGARD Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Patrice SCHNEIDER à Ghislaine JACQUET
- Christine FORET à André BERTHE
- Geneviève COSSON à Françoise CAPPELLE

Absents :

- Dominique SCHEUER, Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT, Fabien LALLEMAND, Christine NOIRET-RICHET, Nathalie CAMBIER-JONVAL, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Françoise BUSQUET.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions municipales et marchés publics

Le Maire informe les élus qu'aucune décision municipale n'a été prise, ni de marché public lancé.

Information

Le Maire tient tout d'abord à remercier les élus présents à cette réunion d'urgence du conseil municipal.

Le Maire fait un point à propos du déplacement à Ratíškovice. Il indique qu'ils se sont rendus à Hodonín pour se recueillir sur la tombe de Thomas Masaryk, autour de cela s'est articulée une grande manifestation et ensuite ils ont été reçus à l'Hôtel de Ville par Madame le Maire de Hodonín. Il donne également une information concernant le Maire de Ratíškovice, Josef Uhlik en indiquant qu'il siège dorénavant au parlement tchèque en tant que député.

Prochains rendez-vous :

Pour rappel,

Le 1^{er} novembre, journée du souvenir, rendez-vous est donné à 10 h 20 au cimetière entrée rue de Condé

Le 8 novembre 2013 à 18h30 seront remis les prix du fleurissement de l'été 2013.

Comme chaque année une cérémonie pour commémorer l'armistice de 1918 est organisée dans différents lieux de la Ville. Je vous donne donc d'ores et déjà rendez-vous **le 11 novembre prochain à 9 H 30** sur la place Carnot où un bus nous emmènera sur les lieux. Toujours dans le cadre du protocole d'amitié avec Ratíškovice, une délégation tchèque sera présente pour cet événement ainsi qu'une délégation de Gräfenroda.

Un conseil municipal aura lieu le **mardi 19 novembre**

Et le dernier conseil de l'année est programmé pour **le mardi 10 décembre**

Il sera précédé d'une commission des finances **le lundi 2 décembre**

Le mardi 3 décembre sera organisée une journée HANDICAP au lycée, Ghislaine GATÉ nous avait présenté celle-ci et nous en avait indiqué le déroulement lors du dernier conseil municipal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire, tient tout d'abord à rappeler le caractère urgent du dossier, il précise que le dossier comporte une échéance au 31 octobre 2013 (fin de bail) et qu'il convient de prendre une décision aujourd'hui. Cela étant dit, il propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 30 octobre 2013.

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

Dossier M. et Mme Sanchez

- Annexe -

Le Maire présente ce dossier. Il fait état de l'historique de la location de l'immeuble 2 rue de l'Aisne dont la Ville de Vouziers est propriétaire.

La location à M. et Mme Sanchez a été consentie lors de la séance du 11 octobre 2011. Il avait été précisé que le bail de cette location arriverait à terme le 31 octobre 2013, d'où l'urgence de ce conseil. M. et Mme Sanchez n'ayant pas réuni les fonds nécessaires pour l'achat de ce bâtiment destiné à devenir un gîte pour enfants, ils ne sont pas en mesure d'acquérir cet immeuble (le bail a été acté avec une option d'achat à l'issue des 2 années de location). M. et Mme Sanchez ont donc sollicité le Maire afin d'obtenir un délai supplémentaire pour l'achat de ce bien.

18 H 45 : Le Maire interrompt la séance et laisse la parole à M. Sanchez, présent dans l'assemblée, pour une durée maximale de 6 minutes, afin de présenter le projet.

M. Sanchez quitte la salle de conseil municipal pour laisser les élus délibérer.

La séance reprend à 18 H 50.

Le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques ou des questions à formuler.

Françoise CAPPELLE exprime son souhait que ce projet aboutisse.

Comme il n'y a pas d'autre remarque, le Maire propose de passer au vote afin de :

- De proroger le compromis de vente jusqu'au 31 janvier 2014 qui deviendra caduque si la vente n'était pas signée,
- De porter le prix de vente à 163 000 € afin de dédommager la Ville concernant ce report de date de vente,

- De dire que les autres conditions de la vente restent inchangées, notamment le fait que seront déduits les loyers versés pendant le bail dérogatoire de 24 mois,
- D'autoriser M. et Mme Sanchez à occuper gracieusement les lieux jusqu'au 31 janvier 2014 afin de permettre la poursuite de leurs activités charge à eux de contracter les assurances permettant de couvrir lesdites activités.

Vote : 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Jacques COZETTE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Le Secrétaire de Séance

Françoise Busquet

Annexe (déjà diffusée) :

- Annexe 1 : Dossier M. et Mme Sanchez

Fiche de Travail
Conseil Municipal du Jeudi 31 octobre 2013 à 18 h 30
Annexe 1

Dossier Mr Mme SANCHEZ Manuel

Par délibération n° 64 prise en séance du 11 octobre 2011, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la mise en location à Mr et Mme SANCHEZ avec option de vente de l'immeuble situé 2 rue de l'Aisne pour leur projet de gîte pour enfants.

Le bail précaire consenti expire le 31 octobre 2013.

Il est entendu que La Collectivité ne souhaite pas octroyer un bail commercial.

Par courrier recommandé adressé à Mr et Mme SANCHEZ le 3 octobre 2013, la Ville a rappelé le terme du bail et leur a souligné la nécessité de quitter les lieux en cas de non réalisation de la vente,

Par courrier en date du 16 octobre 2013, Mr et Mme SANCHEZ sollicitent un délai supplémentaire pour acquérir le bien afin de réunir les fonds nécessaires.

Considérant les contretemps intervenus sur ce dossier,

Considérant le souhait de la Ville de permettre l'aboutissement de ce projet,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

- De proroger le compromis de vente jusqu'au 31 janvier 2014 qui deviendrait caduque si la vente n'était pas signée,
- De porter le prix de vente à 163 000 euros afin de dédommager la ville concernant ce report de date de vente,
- De dire que les autres conditions de la vente restent inchangées, notamment le fait que seront déduits les loyers versés pendant le bail dérogatoire de 24 mois,
- D'autoriser Mr et Mme SANCHEZ à occuper gracieusement les lieux jusqu'au 31 janvier 2014 afin de permettre la poursuite de leurs activités charge à eux de contracter les assurances permettant de couvrir lesdites activités.